



L'édito

DE PATRICK GASSER

POUR UNE UNION SACRÉE... SANITAIRE !

« Le Président de la République, par ses interventions solennelles du 12 mars et du 16 mars, a, semble-t-il, pris la mesure de la « plus grave crise sanitaire vécue par le pays depuis un siècle ». Cette fois, c'est désormais chose certaine : le coronavirus est une pandémie mondiale, comme l'a reconnu l'OMS. Et, en France, le passage au niveau 3 de l'alerte sanitaire est acté. Le pays est confiné, avec des déplacements autorisés uniquement en cas de nécessité. La priorité n'est donc plus de lutter contre la propagation du virus mais d'organiser une prise en charge efficace des cas les plus préoccupants... en espérant qu'aucune mutation génétique ne transforme le virus en arme fatale pour la population ! Quoi qu'il en soit, face à cet épisode inédit dans l'histoire moderne de la santé publique, il faut, tous ensemble, nous mobiliser. Les médecins libéraux, et particulièrement les spécialistes, sont à la disposition des autorités pour contribuer au suivi des patients touchés en ambulatoire. Avenir Spé a été le premier syndicat, dès le 28 février, à proposer un déploiement massif des outils de téléconsultation. Nous avons alors interrogé les principales plateformes de télémédecine qui ont toutes indiqué être en capacité de mettre en place les solutions technologiques adaptées en moins de 24 heures. Nous avons également suggéré que chaque praticien libéral consacre une heure par jour à échanger avec ses patients, afin d'identifier les besoins, de détecter les risques de décompensation chez les plus fragiles et de rassurer la



population. Dans un communiqué diffusé le 16 mars, nous avons enfin demandé à chacun de nos confrères d'organiser son activité pour accueillir les patients, soutenir les médecins hospitaliers, se rapprocher du Syndicat National des Pédiatres Français pour organiser au mieux la prise en charge des enfants, dont les vaccinations ne peuvent pas toujours être ajournées. Dans ce combat contre l'aléa sanitaire, l'essentiel reste de maîtriser le partage de la bonne information, permettant d'éviter tout mouvement de panique. Les médecins, écoutés et respectés par leurs patients, sont toujours les vecteurs les plus fiables pour diffuser une information utile à la population. Il faut donc que nous ayons à disposition tous les moyens nécessaires pour exercer notre mission de service public ! »

MEDECINS SPECIALISTES REJOIGNEZ-NOUS : ADHEREZ A AVENIR SPÉ

TELECHARGER LE BULLETIN D'ADHESION

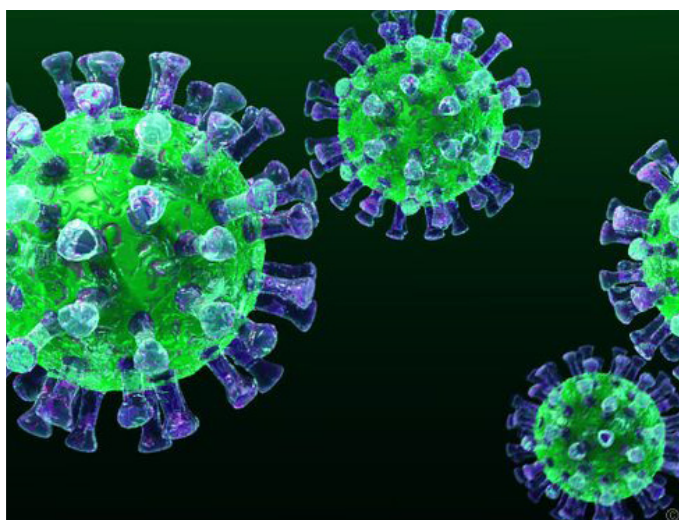
Que vous soyez : Libéral - Libéral (temps partiel) - Secteur I - Secteur II - Secteur II OPTAM - Secteur II OPTAM-CO - Interne
Chef de clinique - Médecin avec cumul emploi/retraite - Médecin retraité - Exercice mixte -
Cabinet de groupe (Centre de santé - Hôpital public - Hôpital privé)

Visitez notre site : www.syndicatavenirspe.fr

L'actu

CORONAVIRUS : LES MÉDECINS EN PREMIÈRE LIGNE CONTRE L'ÉPIDÉMIE

Au moment où le pays a basculé en stade 3 de la stratégie de lutte contre le coronavirus, il est vital que les praticiens libéraux soient soutenus et protégés dans leur exercice médical au service de la population.



Au 17 mars, on comptabilisait (chiffres sûrement sous-estimés) 7730 cas d'infection et 175 décès en France, soit une progression ascendante par rapport aux précédents jours. Commentant le bilan quotidien de l'épidémie, la DGS rappelait que « la priorité, encore plus aujourd'hui qu'hier, c'est de freiner la diffusion du virus », soulignant que « les études scientifiques montrent clairement que l'application des gestes barrières permet d'atténuer l'impact sur la population lors du passage au stade 3. » Le 16 mars, Olivier Véran, le ministre de la Santé, « conjurait les Français » de respecter les consignes en matière de confinement, recommandant de limiter à « cinq par jour » le nombre de contacts avec d'autres personnes. Toutes les régions sont touchées à des degrés divers, avec au premier rang le Grand-Est, l'Île-de-France et les Hauts-de-France. Mathématiquement, la propagation devrait s'intensifier : 50% de la population devrait être touchée. En Allemagne, Angela Merkel elle-même a évoqué la probabilité que 70% de la population soit contaminée. Le scénario le plus noir élaboré par les spécialistes évoque le chiffre de 3 à 500 000 décès, en l'absence de toute mesure de prévention de l'épidémie et de confinement de la population.

LE STADE 3, UNE NÉCESSITÉ

Décidée depuis le 16 mars, la fermeture des crèches, des écoles et des universités, ainsi que l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes, constitue le premier niveau de restriction. À partir du 17 mars, à midi, chacun doit rester chez soi pour une période de 15 jours, prolongeable. Les réseaux de transports ne sont pas fermés, mais fortement réduits. Une majorité d'entreprises demandent à leurs salariés de télétravailler ou de prendre un arrêt-maladie (sans délai de carence), tandis qu'un dispositif exceptionnel de chômage partiel est mis en place ... officiellement, il ne s'agit pas de paralyser totalement le pays (même si c'est le cas), mais de réduire les risques de transmission dans les zones les plus touchées... tout en prenant acte que l'épidémie est installée.

DÉPLOYER VITE LA TÉLÉCONSULTATION

Laisser le virus circuler, donc, mais concentrer tous les moyens sur les malades graves, à l'hôpital, et mobiliser les professionnels de ville pour surveiller les cas légers et prévenir les risques de décompensation. Afin de limiter l'exposition des médecins, chacun a reçu un stock de 50 masques, distribués par les pharmacies. Un quota «ridicule», alors que ces 50 masques ont pu être consommés en quelques jours. De nouveaux masques devaient néanmoins être disponibles dans la semaine du 15 au 22 mars. Autre décision, le ministre de la Santé a décidé d'assouplir le cadre légal de la télémedecine qui est, désormais, accessible pour tous les patients, y compris s'ils ne s'adressent pas à leur médecin traitant et ne connaissent pas le praticien. Le quota annuel des téléexpertises rémunérées par l'assurance-maladie est également suspendu.

UN PILOTAGE À AMÉLIORER

L'Etat a donc réagi promptement aux propositions qu'Avenir Spé a été la première à formuler... dont acte ! Il reste que la gestion de cette crise, menée de façon désordonnée, laisse





► les médecins de terrain démunis face à l'ampleur de l'épidémie, à l'affolement des populations et à la surcharge supplémentaire de travail pour le corps médical -sans oublier les angoisses légitimes d'une profession parmi les plus exposées. En conséquence, Avenir Spé appelle solennellement le gouvernement à prendre une série de mesures :

- **Inciter l'ensemble des médecins libéraux à s'équiper des outils pour téléconsulter** immédiatement. La téléconsultation est l'outil le plus performant pour éviter la contamination virale des patients porteurs de maladies chroniques, par essence les plus fragiles. L'emploi de la télémédecine permet d'éviter des déplacements inutiles, source de contamination. Les patients sont très attachés aux liens avec leurs spécialistes : il leur revient, à travers

ce nouveau mode de consultation, de dispenser tous les conseils spécialisés nécessaires aux patients pour les accompagner dans cet épisode difficile et exceptionnel.

- **Demander aux instances compétentes de produire enfin des protocoles adaptés de prise en charge des patients contaminés.** Les praticiens libéraux sont, actuellement, livrés à eux-mêmes dans les modalités de conseil, de suivi et d'éventuelles recommandations de confinement, en l'absence de directives claires et validées scientifiquement.
- **Agir en urgence pour fournir les moyens nécessaires aux cabinets médicaux** (masques, blouses, gants, procédures d'hygiène adaptées...) en termes de protection, pour les médecins comme pour leur personnel.
- **Mettre en place un comité de coordination national, associant les représentants des médecins libéraux,** et décliné au plan local afin de favoriser des modes d'organisation adaptées aux spécificités des territoires.
- **Reconnaître, enfin, le rôle indispensable des spécialistes** dans la lutte contre cette épidémie. Les spécialistes suivent 85% des patients chroniques et sont, donc, les mieux placés pour accompagner les patients les plus fragiles, prévenir les risques de décompensation et protéger l'entourage des malades.

Le dossier

AVENIR SPÉ : UN NOUVEL ÉLAN POUR LE SYNDICALISME MÉDICAL

Lancé en septembre dernier à l'initiative de Patrick Gasser, Avenir Spé est désormais une organisation autonome, dont les statuts ont été votés, et qui est appelée à représenter l'ensemble des spécialités, au-delà des disciplines et des modes d'exercice. Le Bureau a été élu le 15 février dernier et témoigne de la forte représentativité de l'organisation.



Contrairement à ce qu'affirment certains de ses opposants, Avenir Spé est, à ce jour, le syndicat des spécialistes le plus ancien : d'une part, par sa filiation au Groupement des Spécialistes qui fonda la CSMF, en 1928, d'autre part et surtout, par le fait qu'il soit issu de la modification des statuts de l'UMESPE, syndicat de spécialistes. Mais Avenir Spé, c'est aussi le renouveau : l'organisation a été rebâ-





► tie pour fédérer l'ensemble des spécialités et assurer une représentation la plus large possible. Cette représentation est, aujourd'hui, plus équilibrée entre les spécialités cliniques, médico-techniques et celles des blocs opératoires.

Avenir Spé se distingue également par son attractivité auprès des nouvelles générations de médecins spécialistes. De jeunes médecins l'ont, d'ores et déjà, rejoint, accompagnés de personnalités syndicales très largement impliquées dans la reconnaissance de la médecine spécialisée, leur participation, leurs témoignages sont des encouragements et nous confirment du bien-fondé de notre démarche fédérative.

Fort de cette base solide et convaincu que son action permettra de mieux défendre et promouvoir le rôle essentiel de la médecine spécialisée au service des patients, Avenir Spé se fixe plusieurs priorités dans les mois à venir :

- **Favoriser la reconnaissance de toutes les spécialités** et, notamment, celles dont personne ne parle qui sont pourtant gages de qualité des prises en charge, particulièrement les spécialités médicales et les spécialités médico-techniques.
- **Stopper la politique du rabot tarifaire** qui contraint les professionnels à se replier sur eux-mêmes et refuser la politique de subvention menée, depuis plusieurs années, par les pouvoirs publics.

- **Défendre une politique d'investissement** au profit des territoires afin de garantir une meilleure accessibilité à tous de l'expertise, de l'innovation, de la qualité des prises en charge, sans perte de chance pour aucun des Français.

- **Redonner à la médecine spécialisée son rôle de cogestion dans la prise en charge**, aux côtés du médecin traitant ►

LE BUREAU D'AVENIR SPÉ :

- Président : **Patrick GASSER** (gastroentérologue)
- Première Vice-Présidente : **Brigitte VIREY** (pédiatre)
- Vice-Président plateaux lourds :
Etienne FOURQUET (anesthésiste réanimateur)
- Vice-Président Médico-technique :
Thierry BOUR (ophtalmologue)
- Vice-présidente Médicale :
Claude COLAS (endocrinologue)
- Vice-Président relations avec les institutions :
Eric CHEVALLIER (radiologue)
- Secrétaire général : **Bruno STACH** (pneumologue)
- Secrétaire générale adjointe :
Hélène LE HORS (chirurgien pédiatre)
- Secrétaire général Adjoint :
Vincent DIEBOLT (rhumatologue)
- Trésorier :
Luc SULIMOVIC (dermatologue vénéréologue)
- Trésorier adjoint : **Claude GERNEZ** (psychiatre)



tant, des pathologies chroniques et des patients polypathologiques. Il faut réorganiser les parcours de soins, améliorer les protocoles, favoriser l'échange instantané des informations, soutenir la capacité des praticiens à s'équiper en technologies innovantes.

- **Préparer la médecine de demain.** La révolution technologique s'accélère, et les spécialistes ne peuvent se permettre de rester sur le bas-côté. Mais, il faut, pour cela, œuvrer pour que l'intégration des technologies dans les pratiques médicales soit reconnue et valorisée par les payeurs, publics comme privés.

- **Construire un projet fort, structuré et transparent pour la médecine spécialisée.** Toutes les composantes de l'expertise spécialisée doivent être prises en compte. Avenir Spé a mis en place des cellules de réflexions qui seront forces de propositions pour réorganiser les partenariats de demain avec l'ensemble des parties prenantes.
- **Développer une offre de services.** Dans un monde de plus en plus complexe et de plus en plus réglementé, un syndicat se doit d'accompagner et de défendre chaque confrère, en lui prodiguant des conseils pratiques dans son exercice professionnel, en l'orientant vers les ressources les plus utiles et en luttant tous les jours pour la sécurisation de son cadre de vie.

MEMBRES DU BUREAU :

Christian Michel ARNAUD (anesthésiste réanimateur), **Jérôme CHETRIT** (anatomo-cyto-pathologiste), **Pierre Etienne CAILLEUX** (radiothérapeute oncologue), **Benoit FEGER** (ORL), **Bruno SILBERMAN** (radiologue), **Steeve SULIMOVIC** (chirurgien orthopédiste), **Arthur CLEMENT** (biologiste), **Frédéric PRUDHOMME** (gastroentérologue)

ILS SOUTIENNENT AVENIR SPÉ :

FRANÇOIS MOREAU, endocrinologue, président du SEDMEN. « Président du syndicat des endocrinologues, j'ai le sentiment que notre spécialité est peu visible et peu défendue par les centrales syndicales traditionnelles. Nous sommes un peu la dernière roue du carrosse, avec souvent des difficultés à nous coordonner avec les généralistes. Ils ont tendance à nous adresser les patients trop tardivement, alors que nous pourrions agir de façon plus précoce pour réduire les risques de complications. La création d'Avenir Spé me semble être une opportunité pour mieux fédérer les intérêts de tous les spécialistes et défendre notre rôle d'experts de la pathologie. Nous attendons d'être soutenus dans la revendication de majorations pour nos actes, souvent complexes, et qui regroupent souvent des prestations mixtes non valorisées par la nomenclature ».

STEEVE SULIMOVIC, chirurgien orthopédiste. « Je me suis engagé très tôt dans le syndicalisme, dès mes années d'étudiant à la Faculté. Il me paraît essentiel de défendre les intérêts du corps médical, face à la diversité des acteurs, qui ont tous tendance, à un moment ou un autre, à contester l'indépendance professionnelle des médecins et à remettre en cause sa place centrale dans le système de soins. La création d'Avenir Spé est une nouveauté qui me paraît salutaire : il faut en effet se rassembler, au-delà des disciplines, pour combattre le statut même du médecin spécialiste. Depuis 20 ans, il est le grand oublié des réformes, alors que les pouvoirs publics ne cessent de valoriser les missions et les conditions d'exercice du généraliste. Il ne faut pas se mobiliser contre les généralistes, mais militer pour que chacun soit reconnu, à sa juste place dans le parcours de soins du patient ».

En bref...

■ CONVENTION - Avenant n°8 : les spécialistes toujours oubliés

Le 11 mars, l'UNCAM et les syndicats représentatifs ont signé l'avenant n°8 à la convention médicale, qui prévoit deux types de mesures. Il assouplit, d'abord, le cadre d'exercice de la téléconsultation, en étendant les cas d'exception à l'avenant n°6 (obligation pour le patient d'être connu du médecin), en élargissant le référencement des structures autorisées à ces dérogations (CPTS, ESP, MSP, Centres de santé) et en prévoyant une expérimentation de téléconsultation dérogatoire à l'avenant n°6 pour certaines filières de soins (filière visuelle, filière psychiatrique). Second point, l'avenant élargit à 8200 nouveaux médecins la possibilité de bénéficier du dispositif d'aide à l'embauche d'assistants médicaux dans des zones sous-denses. Une fois de plus, Avenir Spé déplore que les spécialistes soient oubliés de ces aménagements conventionnels. Les équipes de soins spécialisées ne sont ainsi pas concernées par le référencement des structures pouvant proposer des téléconsultations dérogatoires. Quant aux assistants médicaux, ils concernent pour le moment peu de spécialistes. Et l'avenant n°8 ne contribuera pas à l'attractivité du dispositif pour les spécialistes.

■ ALGORITHMES - Chasser les biais

Dans un rapport publié le 10 mars, l'Institut Montaigne

propose de mieux superviser la présence de biais dans les algorithmes, en les testant de la même façon que les effets secondaires des médicaments. Cela pourrait passer par une obligation de déclaration d'une entreprise travaillant sur un algorithme à fort impact auprès d'une entité indépendante, et la mise en place de test en interne pour déceler des éventuels biais dans ces algorithmes, peut-on lire dans ce rapport.

■ DÉLÉGATION DE TÂCHES - Cinq protocoles publiés

Cinq arrêtés validant cinq protocoles de coopération ont été publiés le 8 mars au Journal officiel (à télécharger ci-dessous). La prise en charge des entorses de la cheville et lombalgies aiguës peut ainsi être confiée aux kinés et celles des rhinites (rhino-conjonctivite allergique saisonnière), cystites (pollakiurie et brûlure mictionnelle) et angines (odynophagies) aux infirmiers (IDE) et pharmaciens d'officine. Prévues dans la loi de Santé, ces délégations de tâches ont pour objectif de libérer du temps médical et de faciliter l'accès à certains soins pour les patients. Une dépossession de l'expertise médicale qu'Avenir Spé déplore alors que ces pathologies qualifiées de bénignes cachent parfois des affections plus graves.

[JO du 8 mars 2020 – arrêté du 06 mars 2020](#)

**MEDECINS SPECIALISTES REJOIGNEZ-NOUS :
ADHEREZ A AVENIR SPÉ**

[TELECHARGER LE BULLETIN D'ADHESION](#)

Que vous soyez : Libéral - Libéral (temps partiel) - Secteur I - Secteur II - Secteur II OPTAM - Secteur II OPTAM-CO - Interne
Chef de clinique - Médecin avec cumul emploi/retraite - Médecin retraité - Exercice mixte
Cabinet de groupe (Centre de santé - Hôpital public - Hôpital privé)

MONTANT DES COTISATIONS :

Adhésion individuelle : 80,00 €
Médecin spécialiste âge inférieur à 40 ans : 40,00 €
Médecin spécialiste Cumul emploi/retraite : 40,00 €
Interne et Chef de clinique : Gratuit

SOCIÉTÉS D'EXERCICE :

5 adhésions (montant individuel) : 80,00 €
5 à 10 adhésions (montant individuel) : 60,00 €
10 adhésions (montant individuel) : 40,00 €
Médecin retraité : 40,00 €

MERCI DE FAVORISER LE REGLEMENT DE VOTRE COTISATION PAR VIREMENT

Compte AVENIR SPE – 79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS / IBAN FR76 3000 3034 1200 0508 6006 029

Mentionner votre nom – prénom et ville et envoyez-nous votre bulletin d'adhésion.

Visitez notre site : www.syndicatavenirspe.fr

AVENIR SPÉ - 79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS – Tél. : 01 44 29 01 30 – Fax : 01 40 54 00 66
avenir.spe@orange.fr – contact@syndicatavenirspe.fr – www.syndicatavenirspe.fr